

TAXATION PROPOSEE PAR LES CONSERVATEURS

Les conservateurs (Brochure 4, p. 15) prétendent que pour favoriser ceux de ses colonies, la Grande Bretagne devrait imposer une taxe de 3 pour 100 *ad valorem* sur tous les produits qu'elle importe des pays étrangers.

Que représenterait cette taxe sur la nourriture de ses ouvriers et les matières premières de ses manufactures ?

En 99, les importations du Royaume-Uni en produits de pays étrangers, se sont élevées à £379,113,090 ou \$1,842,479,150. Sur ce montant, la taxe de 3 pour 100, proposée par les conservateurs, s'éleverait à \$55,274,345 par année.

Combien l'Angleterre nous a-t-elle vendu de marchandises en 1899 ? Pour \$36,931,323 (*Rapport du Ministère du Commerce*, 1899, p. 16).

Réduit à sa plus simple expression, le programme des conservateurs consiste à demander à l'Angleterre de s'imposer cinquante-cinq millions de taxes pour avoir le privilège de nous vendre pour trente-six millions de marchandises.

C'est pratique, sensé, n'est-ce pas ?

Le *Graphic* a bien eu raison de dire en parlant de ce programme *tupperesque* :

“ Par manière de charité, il faut rapporter que les cancellans qui font cette demande n'ont pas même l'idée de ce qu'ils demandent... Venant du Canada, la demande de modifier notre tarif en faveur des colonies est si ostensiblement injuste, qu'il faut l'attribuer soit à l'ignorance, soit à l'intrigue politique.”

Laissons au vieux Tupper tout le bénéfice du compliment.

UN REMEDE QUI NE GUERIT PAS

Heureusement que ces braves conservateurs admettent eux-mêmes, sans s'en apercevoir, que ce prétendu programme n'est qu'une blague électorale. Voici ce que dit leur brochure 4, à la page 15 :

“ Remarquons bien deux choses : d'abord ces droits presque insignifiants, à peu près 3 p. c. *ad valorem*, produiraient un revenu considérable quelle protection donnerait-elle à nos produits ? Si, avec cette taxe, les taxes imposées, comme LES DROITS SUR LE THE ET LE CAFE, EN SECOND LIEU, ON ASSURE QUE LE PRIX DE LA VIANDE, DU PAIN, DU BEURRE ET DU FROMAGE EN ANGLETERRE N'EN SERAIT PAS AFFECTE, vu la compétition et l'extension prodigieuse que prendrait le commerce de ces articles.”

S'il est sûr que cette taxe n'affecterait pas les prix en Angleterre, quelle protection donnerait-elle à nos produits ? Si, avec cette taxe, les pays étrangers peuvent continuer à nous faire compétition comme aujourd'hui, quel avantage, quelle chance additionnelle cela peut-il nous donner ?

A moins d'être en rupture de ban avec la logique, il faut bien admettre que la panacée des bleus est un remède qui ne guérit pas.